

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT 02 – MOBILIER DES CHAMBRES

RINT03 – LIT COUCHAGE 190 X 90 CM

- * structure et longs pans réalisés en hêtre massif 1 er choix vernis naturel ou teinté
- * tête de lit en hêtre massif , garniture soit en panneau de particule mélaminé soit en médium vernis naturel ou teinté soit 3 lames en hêtre massif vernis naturel ou teinté.
- * pied de lit traverse en hêtre massif
- * sommier à lattes rigides
- * hauteur de couchage 35 cm
- * patins de protection isolants

RINT02E – LIT COUCHAGE 190 X 120 CM

- * structure et longs pans réalisés en hêtre massif 1 er choix vernis naturel ou teinté
- * tête de lit en hêtre massif , garniture soit en panneau de particule mélaminé soit en médium vernis naturel ou teinté soit 3 lames en hêtre massif vernis naturel ou teinté.
- * pied de lit traverse en hêtre massif
- * sommier à lattes rigides
- * hauteur de couchage 35 cm
- * patins de protection isolants

RINT01A – LIT COUCHAGE 190 X 140 CM

- * structure et longs pans réalisés en hêtre massif 1 er choix vernis naturel ou teinté
- * tête de lit en hêtre massif, garniture soit en panneau de particule mélaminé soit en médium vernis naturel ou teinté soit 3 lames en hêtre massif vernis naturel ou teinté.
- * pied de lit traverse en hêtre massif
- * sommier à lattes rigides
- * hauteur de couchage 35 cm
- * patins de protection isolants

RINT05 – CHEVET AVEC 1 TIROIR

- * avec 1 tiroir monté sur glissière avec butée
- * structure réalisé en hêtre massif vernis naturel ou teinté 1er choix
- * plateau stratifié avec angles arrondis
- * Chant alaise hêtre vernis, postformé ou surmoulé ou PVC

RMAT03 – MATELAS 190 X 90 CM

- * Epaisseur 15 cm
- * Matelas haute résilience en mousse de polyéther
- * Densité minimum 35 kg/m³
- * Housse de protection du matelas avec fermeture à glissière sur 1 longueur et 1 largeur
- * Housse lavable à 60° c'et ignifugé ou trévira CS
- * Housse traitée antifeu et anti-acarien
- * Classement au feu minimum classe A

RMAT08 – MATELAS 190 X 120 CM

- * Epaisseur 15 cm
- * Matelas haute résilience en mousse de polyéther
- * Densité minimum 35 kg/m³
- * Housse de protection du matelas avec fermeture à glissière sur 1 longueur et 1 largeur
- * Housse lavable a 60° c'et ignifugé ou trévira CS
- * Housse traitée antifeu et anti-acarien
- * Classement au feu minimum classe A

RMAT05 – MATELAS 190 X 140 CM

- * Epaisseur 15 cm
- * Matelas haute résilience en mousse de polyéther
- * Densité minimum 35 kg/m³
- * Housse de protection du matelas avec fermeture à glissière sur 1 longueur et 1 largeur
- * Housse lavable a 60° c'et ignifugé ou trévira CS
- * Housse traitée antifeu et anti-acarien
- * Classement au feu minimum classe A

RSESPVI007 – TABLE 80 X 80 CM – PIETEMENT BOIS – 4 PIEDS

- * Plateau stratifié épaisseur 25 mm
- * Chants alaisés bois ou PVC
- * Forme du piètement ne gênant pas le passage de fauteuils roulants (notamment les cale-pieds)
- * Vérins de réglage

CLAUSES PARTICULIERES DU LOT 02

- * Les offres doivent être accompagnées d'une documentation précise des produits proposés.
- * Chaque produit proposé sera repéré avec la référence article mentionnée dans le CCTP.
- * Le nombre de lits du lot mobilier bois est indicatif : La répartition entre les lits en 90 cm, en 120 cm et les lits en 140 cm sera établi selon la demande des familles.
- * Les offres doivent être accompagnées d'une documentation précise des produits proposés et des échantillons des bois, des stratifiés et des mélaminés proposés.
- * Le candidat devra fournir des photos ou des plans ou des croquis en 3D, ainsi qu'un descriptif technique précis pour chaque ensemble de mobilier.

Le délai de garantie minimum des équipements et des matériels est de 2 ans. Le candidat pourra proposer une garantie plus longue et devra l'indiquer dans le BPU TQE. Le point de départ de la garantie est la date du jour de l'admission et donc du transfert de propriété.

LE TITULAIRE DU LOT S'ENGAGE A RESPECTER SCRUPULEUSEMENT LE PLANNING DE LIVRAISON DONNE PAR L'AFIPH OU PAR SON REPRESENTANT

Le titulaire du lot a une obligation d'information et de conseil sur les produits et les fournitures proposés.

LIVRAISON :

Les prix indiqués doivent intégrer la livraison selon la norme Incoterms 2010 DDP 38 (Isère), le montage et la mise en place des mobiliers dans les locaux de chaque site de destination, selon les indications du planning d'exécution.

Le candidat doit livrer et installer les équipements sur 3 sites différents (La Buisse, Coublevie et Voiron), à 3 périodes différentes. Le candidat doit en avoir tenu compte lors de l'établissement de son prix.

Le titulaire devra prendre ses dispositions quant aux moyens de déchargement nécessaires et de mise en place.

Dans le cadre des opérations d'installation, le titulaire devra procéder à l'évacuation des emballages perdus (cartons, plastiques, palettes) ainsi qu'au nettoyage des mobiliers installés et des salissures provoquées lors des installations ou des fixations des matériels.

Le pointage des livraisons par l'AFIPH ou par son représentant sera fait selon les conditions prévues au CCAG-FCS, et notamment selon les modalités fixées aux articles 20 et 22 à 26 du CCAG-FCS.

NORMES ET SECURITE :

Les mobiliers et matériels proposés devront être en conformité avec les normes de sécurité et les recommandations en vigueur, en particulier :

- La norme NF Mobilier Collectif (Renseignement disponible sur le site www.nf-mobilier-pro.com/co/)
- La norme NF Mobilier Santé (Renseignement disponible sur le site www.nf-mobilier-pro.com/co/)
- Les normes de classement au feu valide en France EN 1021 - 1 et EN 1021 - 2
- Les obligations fixées par le Ministère du Travail et de l'Emploi
- Le règlement de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public et notamment l'article AM18
- Il sera fourni une déclaration et une attestation de conformité CE certifiées par : LNE, INRS pour les mobiliers et matériels le nécessitant
- Les mobiliers et matériels faisant l'objet de Norme NF devront être explicitement repérés.

Signature et cachet du candidat

